



VALEURS DU CLUB ET CHARTE DE L'ADHERENT

Valeurs de l'association Joué Images (définies par sondage des adhérents en 2022)

Convivial, Technique, Dynamique, Partage, Humain.

Obligations de l'adhérent

L'adhérent doit :

- être à jour de sa cotisation annuelle. Pour rappel : cette cotisation formalise l'engagement d'un membre ou le renouvellement de son adhésion. La cotisation ne correspond ni à un service rendu ni à la fourniture d'un bien. Adhérer à Joué Images, c'est participer à ses activités, ses animations, son fonctionnement, son rayonnement ;
- prendre connaissance de cette présente charte ainsi que celle spécifique à l'usage des studios ;
- s'engager dès son adhésion à ne pas profiter des équipements du club à des fins mercantiles ou commerciales ;
- être couvert dans le cadre de son assurance responsabilité civile pour toutes les activités de loisirs.

Déontologie, respect de la législation, des biens et des personnes

Le membre s'engage à respecter :

- la législation en vigueur, en matière de respect de la vie privée, de l'utilisation des données personnelles numériques, du droit à l'image, de la propriété intellectuelle ou privée dans les différents temps de son activité ;
- particulièrement le droit à l'image et l'intimité des sujets photographiés lors de la prise de vues, de leur développement, de leur diffusion sur les médias et lors de leur exposition. En aucun cas, il ne saura être toléré la présence de comportements pervers sous couvert d'intentions artistiques (*voyeurisme, pornographie...*) ;
- l'environnement, en appliquant discrétion et impact minimal vis-à-vis de la faune et la flore lors de pratiques dans la nature mais également en minimisant son impact énergétique dans l'utilisation des équipements à disposition ;
- une neutralité politique, syndicale et confessionnelle au sein de l'association ;
- l'intégrité des équipements mis à disposition et la sécurité des personnes appelées à les utiliser, en appliquant les consignes de bonne utilisation, de sécurité et en suivant les notices de chaque matériel ;
- une certaine humilité face aux membres débutants, en ne privilégiant jamais ses propres productions pour illustrer une formation, en ne pratiquant pas l'autopromotion.

Rayonnement, communication et diffusion des valeurs du club

Le membre s'engage à :

- respecter et promouvoir les valeurs de bienséance, de convivialité, de collaboration ;
- partager son expérience dans l'utilisation des équipements mis à disposition en privilégiant l'esprit d'équipe, le respect mutuel et les principes de confidentialité ;
- respecter un équilibre dans l'implication et le partage (*présentation ou exposition de travaux photo/vidéo, animation d'ateliers, proposition de sujets, organisation de sorties, éléments de convivialité, opérations d'entretien, de rangement et nettoyage de nos locaux...*) ;
- contribuer selon ses possibilités et ses connaissances et à ne pas se comporter uniquement en « consommateur » mais aussi en « acteur » au service de tous ;
- baser chaque rencontre du club sur l'échange entre les membres et l'apprentissage en groupe en priorité de sa pratique individuelle ;
- accepter que la communication interne et les inscriptions aux activités s'opèrent de manière numérique avec l'outil Discord et que les convocations officielles soient envoyées par e-mail ;
- consulter régulièrement l'agenda des activités et à se tenir informé des activités proposées par les bénévoles ou les formateurs (disponibles en ligne sur le site web et sur Discord et qui peuvent être modifiés sans préavis) ;
- accepter implicitement que le club puisse utiliser les images/vidéos exposées à des fins de promotion du club (*documents, site web, florilège, pressbook, expo, etc. ...*), dépourvue d'aspect commercial ;
- tagger ou à partager du contenu sur les réseaux sociaux si ceux-ci incluent des activités réalisées au sein du club, et à citer les auteurs et intervenants respectifs.